

LES FAITS MARQUANTS DE CANCUN: JEUDI 2 NOVEMBRE 2010

Tout au long de jeudi, un certain nombre de groupes de contact et de consultations informelles ont été organisés dans le cadre de la CdP / RdP, du SBI, du SBSTA, de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP.

GROUPE DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

FONDS D'ADAPTATION (CdP/RdP): Pendant le groupe de contact CdP / RdP de la matinée, les parties ont examiné un projet de texte décision sur le rapport de la Commission du Fonds d'Adaptation (FCA).

À propos des amendements aux termes et conditions des services devant être fournis par la Banque mondiale, la représentante des Philippines, au nom du G-77/CHINE, s'est dit préoccupée par le calendrier d'examen du Fonds à la CdP / RdP 7 et par la proposition de proroger le mandat de la Banque mondiale en tant que fiduciaire, sur une base intérimaire, jusqu'à la CdP / RdP 9. Elle a déclaré que cela pourrait être répudiable à l'examen du Fonds.

Khan, le président du CFA, a expliqué que même si une décision de mettre un terme aux services de la Banque mondiale intervenait après l'examen en 2011, la sélection d'un nouveau fiduciaire prendrait un certain temps. Il a indiqué que, dans l'intérêt de la continuité, il serait nécessaire de proroger le mandat de la Banque mondiale jusqu'en mars 2014 pour faciliter le fonctionnement du Fonds. Il a également noté que la prolongation proposée n'aurait aucune conséquence sur l'examen du Fonds.

Le G-77/CHINE s'est enquis des examens du rendement de la Banque mondiale et a voulu savoir s'il serait possible de demander des informations aux entités qui ont mené ces examens. La Banque mondiale a répondu que son rapport de vérification interne pourrait être diffusé.

En réponse à une demande par les Bahamas au nom de l'AOSIS, d'organiser des ateliers en vue d'améliorer la capacité d'accès direct, Khan, le président du CFA a expliqué que le mandat du Fonds est de financer des projets d'adaptation-pays plutôt que le renforcement des capacités. Toutefois, il a noté que le renforcement des capacités pourrait être facilité, et une trousse a été élaborée pour l'accréditation et l'accès au financement.

DISPOSITIONS POUR LES REUNIONS

INTERGOUVERNEMENTALES (SBI): Au cours de la réunion du groupe de contact, les parties ont examiné, paragraphe par paragraphe, un projet de conclusions sur le renforcement de l'engagement des organisations observatrices. Les discussions ont porté sur des questions telles que: la classification des circonscriptions des ONG; l'inclusion des parlements et des législateurs nationaux dans le processus de la CCNUCC; la création de groupes consultatifs et sur les questions relatives aux modalités, objectifs et fonctionnement de ces groupes. Le texte révisé sera élaboré.

COMMUNICATIONS NATIONALES DE L'ANNEXE I (SBI): Dans le groupe de contact de la matinée, les délégués ont examiné: une proposition de projet de conclusions du SBI; un projet de décision de la CdP et un projet de décision de la CdP / RdP sur les communications nationales de l'Annexe I.

Pour ce qui est des rapports sur les données des inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES) des parties de l'Annexe I pour les périodes 1990-2007 et 1990-2008, les délégués ont examiné deux options: prendre note des deux rapports; et prendre note des rapports et de l'ensemble des émissions globales de GES des parties à l'Annexe I sur la période 1990-2008. La CHINE a appuyé la deuxième option, et le BRESIL a suggéré quelques modifications sur cette option. Les ÉTATS-UNIS ont également appuyé la deuxième option, mais ont souligné que le texte devrait rester tel quel. La BOLIVIE a déclaré que le SBI devrait faire davantage que de prendre note des rapports et a attiré l'attention sur l'augmentation des émissions de GES des parties de l'Annexe I.

A propos des sixièmes communications nationales, les délégués ont examiné l'exigence proposée de soumettre les sixièmes communications nationales avant le 1er Janvier 2014, proposition qui a été appuyée par bon nombre de parties. La BOLIVIE a suggéré la présentation d'ici 2012. Le BRESIL a soutenu le texte demandant la soumission des rapports en temps opportun. Le BRESIL et la CHINE ont proposé, et les États-Unis ont convenu, d'indiquer que les septièmes communications nationales devraient être soumises "au plus tard quatre ans" après 2014.

Pour ce qui est de la fréquence des rapports des parties de l'Annexe I, la BOLIVIE a suggéré les soumissions tous les deux ans. Le BRESIL a déclaré que ce point devrait être discuté plus à fond au cours de la SBI 34. Les discussions sur ces questions se poursuivront et le texte révisé sera élaboré.

ATTENUATION (différentes approches visant à améliorer le rendement de, et à promouvoir, les mesures d'atténuation) (AWG-LCA):

Dans le groupe de rédaction de l'AWG-LCA de la matinée, les discussions ont porté sur l'opportunité de procéder sur la base d'un nouveau texte ou sur le texte transmis par Tianjin. Un certain nombre de pays développés parties ont appuyé l'utilisation du nouveau texte tandis que bon nombre de pays en développement ont préféré le texte de Tianjin. Les parties ont convenu de donner au facilitateur mandat de rationaliser le texte de Tianjin, étant entendu qu'il doit être basé sur les discussions des éléments qui doivent être inclus dans le texte, et de le présenter au groupe avant sa transmission au niveau ministériel pour la prise d'une décision politique.

Plusieurs parties ont souligné les éléments essentiels qui doivent être inclus dans le texte, notamment: le mandat d'établir un programme de travail ou des programmes sur les mécanismes de marché, ainsi que sur les mécanismes non-axés sur le marché et d'autres approches; que la discussion sur les mécanismes du marché ne doivent pas commencer avant la ratification d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto; la reconnaissance que les parties peuvent recourir aux mécanismes de marché pour honorer des engagements d'atténuation; la participation volontaire à des mécanismes et la préservation de l'intégrité environnementale.

CHAPITRE III (mécanismes de flexibilité) (AWG-KP):

Dans le sous-groupe de l'AWG-KP réuni en matinée sur les mécanismes de flexibilité, les parties ont convenu d'examiner question par question, le projet de décision dans la proposition du président.

À propos du piégeage et fixation du carbone (PFC) dans le cadre du MDP, bon nombre de parties ont dit craindre que les options dans le texte soient «trop noir et blanc» et ont proposé une troisième option dans laquelle le PFC pourrait être admissible dans le MDP dans une deuxième période d'engagement et les suivantes, pourvu que certaines questions, telles que la permanence, soient résolues. Les parties ont noté que ce serait lier la question des travaux en cours au titre du point du jour du SBSTA sur la PFC dans le cadre du MDP. Plusieurs parties ont appuyé l'établissement d'un programme de travail pour résoudre ces problèmes, mais il a fallu débattre du point de savoir quel organisme s'en chargerait. Les parties ont convenu de poursuivre les discussions sur la PFC au titre du MDP dans les consultations informelles conduites par le président.

Les parties ont également débattu des progrès possibles sur les questions diverses, y compris: l'énergie nucléaire au titre du MDP; l'utilisation des bases de référence normalisées; les co-avantages, l'utilisation des réductions d'émissions certifiées (REC) des activités du projet dans certains pays hôtes; les facteurs d'actualisation; la part des fonds; d'échange d'émissions et la complémentarité.

Les Parties ont par ailleurs examiné le texte du projet de décision proposé par la Papouasie-Nouvelle-Guinée au cours de la plénière de CdP / RdP sur la continuité des mécanismes de Kyoto après 2012. Les discussions se poursuivront sur le projet de décision.

BASES DE RÉFÉRENCE NORMALISÉES DANS LE CADRE DU MDP (SBSTA):

Au cours des consultations informelles de l'après-midi sur les bases de référence normalisées dans le cadre du MDP, les parties n'ont pas réussi à s'accorder sur un texte. Les co-animateurs consulteront les parties et rédigeront un nouveau projet de texte en vue de son examen le samedi lors des consultations officielles.

MDP (CDP / RdP): Calvo Buendía, le co-président, a présenté une liste de questions préparées par les co-présidents sur la base des interventions des parties à la plénière de la CdP / RdP et du rapport du Conseil exécutif du MDP. Il a invité les parties à examiner la liste et à suggérer des ajouts, si nécessaire.

Les parties ont proposé d'autres questions pour examen, y compris: les forêts en épuisement, la priorité aux pays sous-représentés dans le MDP; les mécanismes financiers et institutionnels pour soutenir les technologies spécifiques au titre du MDP, le traitement des nouvelles méthodologies et lignes directrices; le renforcement du rôle des autorités nationales désignées et les performances des entités opérationnelles nationales désignées; le calendrier de génération des REC; l'inclusion des programmes à l'échelle de la ville au titre du MDP; et d'autres approches pour évaluer l'additionnalité. L'ARABIE SAOUDITE, appuyée par la JORDANIE, a déclaré que l'étude du PFC, y compris au titre du MDP devrait être ajoutée à la liste. Le co-président Buendía, notant que des consultations informelles sont menées sur cette question, a proposé l'insertion d'un espace réservé, en attendant le résultat des consultations officielles.

Les parties ont ensuite entamé l'examen de la première question sur la liste, relative à l'envoi d'un message indiquant l'engagement à poursuivre le MDP. Le co-président M. Buendía a noté le soutien à la poursuite du MDP et a demandé s'il y avait des objections sur ce point. Le BRESIL, appuyé par la CHINE, a souligné que le MDP ne peut se poursuivre que si le Protocole de Kyoto se poursuit et a déclaré qu'un signal sur la poursuite du MDP exige l'établissement d'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Le co-président M. Buendía a souligné que la question de la poursuite du Protocole de Kyoto va au-delà du mandat du groupe de contact qui doit tenir compte des orientations au Conseil exécutif du MDP concernant la gouvernance du MDP.

Le représentant de la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a attiré l'attention sur la proposition de son pays en faveur d'une décision de la CdP / RdP appuyant la poursuite du Protocole de Kyoto. Le JAPON, L'ARABIE SAOUDITE et d'autres se sont également opposés à l'examen par le groupe de contact des questions relatives à la poursuite du Protocole de Kyoto. Le co-président Buendía, notant qu'aucune partie n'a fait opposition à la poursuite du MDP, a proposé de supprimer le paragraphe afin de faire en sorte que l'engagement à la poursuite du MDP soit implicite. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE s'est opposée à cette suppression, suggérant que le paragraphe pourrait être placé entre crochets pour le moment. La BOLIVIE a fait savoir qu'elle se réserve le droit de revenir sur la question.

Les Parties ont ensuite débattu des améliorations au programme d'activités au titre du MDP et des règlements connexes. La GRENADINE a appuyé les améliorations au programme d'activités et a souligné que des questions demeurent en suspens et doivent être examinées, comme par exemple, comment les critères micro-échelle s'appliquent aux programmes d'activités, en particulier s'ils appliquent à l'ensemble du programme ou à chaque activité de programme MDP.

Les co-présidents prépareront le projet de texte avant la prochaine réunion du groupe de contact, en se basant sur la liste et les suggestions et discussions des parties.

MISE EN OEUVRE CONJOINTE (CDP / RDP): Au cours de la première réunion du groupe de contact le jeudi après-midi, le coprésident Hojesky a défini six questions à examiner par le groupe: la situation financière; la poursuite de la mise en œuvre conjointe (MOC) dans la période post-2012; la participation des pays en voie au processus de devenir des parties de l'Annexe

B du Protocole; la fusion future et possible des deux voies de la MOC; l'examen et la révision des lignes directrices de la MOC; et les nouvelles orientations au Comité de surveillance la (CSMOC).

Le co-président Hojesky a ensuite présenté chacune des six questions, mettant en relief la situation de financement imprévisible du CSMOC) et en identifiant une cotisation sur les projets de la Voie 1 comme une option de financement possible. Il a également expliqué que le Protocole de Kyoto n'a pas de date pour la fin, mais qu'une incertitude plane sur la période post-2012. Le co-président Hojesky a présenté une proposition relative à un décalage possible entre la première période d'engagement et les suivantes, selon laquelle les réductions d'émissions générées par la MOC des projets existants peuvent être transformées en unités de réduction d'émissions (URE) en utilisant les unités de quantité attribuée (UQA) de la première période d'engagement au cours de la période de décalage.

Concernant les cotisations proposées, l'UE a exprimé sa volonté de discuter des manières d'assurer la durabilité financière du CSMOC et a souligné le besoin de transparence au sujet des besoins du CSMOC. L'UKRAINE a établi la nécessité de consultation au sujet du niveau des cotisations proposées. Le JAPON a préféré se concentrer sur d'autres moyens, déclarant que les cotisations proposées pourraient décourager les activités de la MOC.

Au sujet de la MOC post-2012, l'UKRAINE a établi la nécessité de davantage d'explications concernant la proposition d'émettre des crédits au cours de la période de décalage éventuelle. L'UE a identifié la nécessité d'assurer l'intégrité environnementale du Protocole et de considérer également la question dans un contexte plus large. Le GROUPE D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE CONJOINTE a soutenu la poursuite de la MOC pendant la période de décalage, déclarant qu'elle serait une première étape pour fournir la perspective à long terme nécessaire ; n'affaiblirait pas les objectifs ou ne comporterait pas un emprunt à partir des futures périodes d'engagement; et ne requerrait pas de changements aux Accords de Marrakech.

Les parties ont alors discuté de la question de savoir si des crédits peuvent être émis de projets dans les pays tels que le Belarus, qui sont en cours de devenir des parties de l'Annexe B du Protocole. Le BELARUS a souligné que son pays est prêt à mettre en application un certain nombre de projets de MOC suivant la procédure de la voie 2, indiquant qu'ils attendent seulement de parvenir au statut de l'Annexe B. L'UE a indiqué qu'une décision sur la question ne peut pas être prise maintenant.

Les parties ont également discuté des deux options pour un nouveau modèle opérationnel de MOC, qui sont de formuler une nouvelle voie simple de MOC ou de maintenir, mais renforcer, les voies séparées. L'UE a demandé s'il était nécessaire de choisir juste une option. Le Secrétariat a expliqué que le but des discussions n'est pas de choisir une option, mais d'identifier les questions nécessitant davantage de discussion. L'UE a souligné qu'aucune discussion sur le modèle opérationnel de la MOC ne doit préjuger de la conception du cadre des changements climatiques post-2012.

Concernant l'examen des directives de MOC, l'UE a soutenu un tel examen, mais a mis l'accent sur le fait qu'aucune action à cet égard ne doit anticiper une décision concernant les UQA pour la période post-2012. Les coprésidents prépareront un texte de projet de décision en vue de sa considération par les parties lors de la prochaine réunion.

CONFORMITÉ (CdP/RdP) : Au cours de la première rencontre du groupe de contact de la CdP/RdP, le coprésident Danvithana a expliqué que le mandat du groupe couvre deux points de l'ordre du jour : le rapport annuel du Comité chargé de l'application des dispositions ; et le recours de la Croatie contre une décision de la Chambre d'exécution du Comité.

Concernant le rapport annuel du Comité et sa demande à la CdP/RdP au sujet du statut juridique des membres du comité, l'Australie, le Canada et l'UE ont identifié les discussions dans le cadre du SBI sur les privilèges et les immunités comme la meilleure manière d'aborder cette question et ont proposé de refléter ceci dans la décision de la CdP/RdP.

Au sujet des questions générales soulevées par le recours de la Croatie contre la décision de la Chambre d'exécution, le coprésident Tarasofsky a noté que c'est le premier recours présenté à la CdP/RdP par une partie au sujet d'une décision du Comité chargé de l'application des dispositions. Il a donc établi le besoin de discussion de principe sur la façon dont de tels recours devraient être traités, y compris les vues des parties sur le processus et les solutions qui s'imposent.

Concernant la substance du recours de la Croatie, la CROATIE a expliqué que le Comité chargé de l'application des dispositions a référé le cas à la CdP/RdP, car le mandat de la Chambre d'exécution ne couvre pas tous les aspects qui y sont reliés. Il a souligné la compréhension de la Croatie que la décision 7/CP.12 (niveau des émissions pour l'année de référence de la Croatie) s'applique entièrement à l'objectif de Kyoto pour la Croatie. Il a noté que la Chambre d'exécution a adopté une position différente, mais qu'elle est contrainte par son mandat. La CROATIE a exprimé sa préférence pour aborder la question non pas à travers la Chambre d'exécution, mais à travers une décision de la CdP/RdP, indiquant que la décision 7/CP.12 s'applique entièrement à l'objectif de Kyoto de la Croatie.

L'UE a reconnu le droit de la Croatie de faire recours et a identifié la nécessité d'être clair au sujet des questions procédurales, de sorte que la même approche puisse être employée dans de futurs recours. L'UE a souligné, cependant, que la décision de la CdP/RdP doit être limitée à la base sur laquelle le recours de la Croatie a été initié. Il a clarifié que le groupe de contact peut aborder le cas de la Croatie sur la base du processus qui s'impose, et que si la CdP/RdP décide de renverser la décision sous-jacente, elle peut renvoyer le cas à la Chambre d'exécution. La CROATIE a souligné qu'une approche si restrictive est la raison pour laquelle la Croatie se trouve dans cette situation difficile et que de renvoyer le cas à la Chambre d'exécution ne mènerait pas à un résultat équitable et juste.

Le coprésident Tarasofsky a identifié la possibilité, pour la CdP/RdP, d'adopter deux décisions, une sur le recours et l'autre sur les questions plus larges liées à la situation de la Croatie. L'UE a mis l'accent sur le « mandat très spécifique » du groupe de contact pour aborder le recours de la Croatie, alors que le Canada déclarait que la CdP/RdP peut adopter une approche complète et également traiter des niveaux des émissions de l'année de référence. L'Australie a indiqué que tandis que le recours doit être conforme aux règles existantes, il est également possible d'aborder les questions plus larges.

La ZAMBIE a souligné que les décisions créeront un précédent sur la façon de traiter les recours et a suggéré de demander des conseils légaux sur les manières de procéder. Le coprésident Tarasofsky a identifié une « divergence claire » des vues et a indiqué que les coprésidents consulteront le Secrétariat sur les thèmes légaux. Les consultations informelles se poursuivront.

VISION PARTAGÉE (AWG-LCA) : Au cours des consultations informelles de l'AWG-LCA sur une vision partagée pour l'action coopérative à long terme, en soirée, les parties ont considéré la question de savoir si les négociations seraient basées sur le texte de négociation de Tianjin (FCCC/AWGLCA/2010/14) ou sur le texte de la présidente (FCCC/AWGLCA/2010/CRP.1). Des divergences de vues ont persisté.

Les parties ont présenté trois propositions textuelles, et ont commencé à identifier des secteurs de convergence et de divergence dans les propositions. Quelques parties ont mis l'accent sur les défis de prendre des décisions concernant des éléments, sans savoir si le texte fera partie d'un accord juridiquement contraignant. Bon nombre de parties ont souligné l'importance d'inclure un but global à long terme pour des réductions d'émissions et une revue. Certains ont réclamé la considération d'une année maximale. Beaucoup de parties ont souligné le besoin de texte concis. Quelques parties se sont opposées aux références « à la responsabilité historique » et « à l'espace atmosphérique ». Les parties ont également discuté pour déterminer à quel point le texte devrait inclure ce qui sera réalisé et comment ce sera réalisé.

CHAPITRE I (chiffres) (AWG-KP) : Lors des consultations informelles de l'AWG-KP sur le chapitre I (chiffres), en après-midi, les parties ont considéré un document informel concernant les années de base et les années de référence, qui reflète un consensus émergent sur le besoin d'une seule année qui reflète les engagements, mais permette aux parties l'option d'exprimer également leurs engagements en utilisant une année de référence différente pour des buts domestiques.

Concernant la durée de la période d'engagement, les parties ont discuté de périodes d'engagement de cinq et huit ans et ont détaillé les justifications pour chacune, liées : au rapport entre la durée de la période d'engagement et le besoin de répondre à la science ; les certitudes du marché ; la cohérence avec l'AWG-LCA ; et le rapport avec la législation nationale.

Au sujet des reports des surplus d'UQA, les parties ont considéré trois options : laisser les dispositions inchangées ; éliminer les reports ; et permettre un report limité par un plafonnement ou par l'utilisation domestique du report d'UQA pour le déficit de la seconde période. Quelques parties ont remis en cause les implications des propositions sur les systèmes commerciaux nationaux et régionaux.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION (SBI) : Les parties se sont réunies pour des consultations informelles tout au long de la journée pour poursuivre la considération du deuxième examen complet du cadre de renforcement des capacités. Les discussions étaient basées sur un projet de décision de la CdP transmise par la SBI 32. Les parties ont examiné le texte paragraphe par paragraphe. Les consultations informelles se poursuivront.

CHAPITRE II (UTCATF) (AWG-KP) : Lors des consultations informelles sur l'UTCATF, les parties ont abordé la force majeure, les produits ligneux récoltés et les niveaux de référence. Quelques parties ont réclamé une décision de sorte que l'UTCATF ne devienne pas la raison d'un décalage entre les périodes d'engagement. Les parties ont entendu une nouvelle proposition sur les niveaux de référence. Les parties ont été invitées à soumettre des propositions textuelles de sorte que le nouveau texte puisse être rédigé d'ici vendredi matin.

DANS LES COULOIRS

Le temps nuageux et venteux de jeudi a semblé soutenir les efforts des délégués pour travailler efficacement au sein des divers groupes de négociation convoqués au Moon Palace tout

au long de la journée. Quelques délégués ont été vus portant des vêtements exceptionnellement décontractés, car quelques T-shirts ont été distribués dans un des groupes sur les finances, certains portant l'expression « je suis sous l'autorité de la CdP », et certains avec les termes « je suis sous la direction de la CdP ». Un expert habitué a remarqué : « Je pense que nous progressons et je me sens prudemment optimiste que les finances ne seront pas l'obstacle le plus difficile que nous rencontrerons ».

Les marchés du carbone ont figuré parmi les matières les plus en vue de la journée, alors que les questions y étant relatives ont été abordées par plusieurs groupes dans le cadre de la CdP/RdP, l'AWG-KP, l'AWG-LCA et le SBSTA. Les « marchés sont un outil important pour fixer le prix du carbone et réduire les émissions, mais le secteur privé est de plus en plus impatient au sujet du futur du commerce international du carbone. Copenhague n'a pas fourni la clarté nécessaire et maintenant le temps manque », a expliqué un expert en matière de marché du carbone. Les négociateurs ont également semblé se rendre compte de l'approche rapide de la date butoir de 2012 : les questions discutées jeudi ont inclus les manières d'envoyer un signal sur la poursuite du MDP et les crédits possibles en vertu de la MOC au cours de la « période de décalage », de plus en plus probable, suite à la première période d'engagement du Protocole de Kyoto. Les débats familiers et hautement politisés ont également continué sur des questions telles que le PFC et l'énergie nucléaire dans le cadre du MDP, la création de nouveaux mécanismes de marché et les mérites et avantages des approches du marché : Les « marchés ne sont pas la solution », a expliqué un observateur. « J'ai entendu que l'AWG-LCA prévoit de renvoyer la question des mécanismes du marché à une résolution pendant le segment de haut niveau, y compris l'option qu'il n'y aura aucune décision sur l'utilisation des marchés », a commenté un délégué concernant l'issue de ce sujet.

En attendant, les craintes que peu de délégués n'assistent aux événements parallèles ayant lieu au site Cancunmesse, ont été, dans de nombreux cas, atténuées : « Nous nous adressions à une foule vraiment dense » s'est enthousiasmé l'organisateur d'un événement parallèle d'une O.N.G. Un observateur vétérinaire a proposé que ceci pourrait être expliqué par le grand nombre de négociations informelles en cours, laissant aux observateurs beaucoup de temps.

Au Moon Palace, plusieurs délégués ont conclu leur journée avec une session convoquée par la présidente de l'AWG-LCA, Mukahanana-Sangarwe, pour examiner le progrès accompli par l'AWG-LCA pendant les quatre premiers jours. Ceux étant présents ont entendu les rapports des divers facilitateurs. « Il semble que peu de progrès ait été accompli », a commenté un participant sortant de la réunion, « mais il semble qu'un nouveau texte sera diffusé samedi », a-t-il ajouté.

Un observateur faisant la queue pour prendre la navette pour rentrer à son hôtel avait des préoccupations plus générales, mais plus importantes : « C'est l'un des jours où l'attention est concentrée sur les détails techniques et les complexités légales et procédurales – j'espère que les négociateurs parviendront à maintenir à l'esprit le motif réel de notre présence ici : dans huit jours, nous devons avoir un paquet solide et efficace de décisions qui nous guideront vers un futur à faible émission de carbone ».